

REUNION DU 8 NOVEMBRE 2011

Le huit novembre deux mil onze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Christophe POLIDOR, M. Laurent LE MARQUIS, Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Roger PASQUIER, M. Bernard LESERT, M. Pierre GRANDIN.

Étaient Absents excusés : Melle Elsa BURET, M. Joël POISSON (pouvoir donné à Mme JEAN)

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LE MARQUIS

Le compte rendu du 11 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Décision modificative tracteur

Accord unanime de l'Assemblée.

Début de la séance : 18 heures 30

1 – PERSONNEL**Prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité**

Le Conseil Municipal maintient l'Indemnité d'Administration et de Technicité créée par délibération du 25 octobre 2007 ainsi que les coefficients retenus. Cependant, Monsieur le Maire propose la mise à jour du tableau des effectifs, des cadres d'emplois ainsi que le montant de référence annuel permettant le calcul de cette indemnité.

Cadre(s) d'emplois	Montant(s) de référence Annuel(s) (01/07/2010)	Coefficient(s) retenu(s) (maximum 8)
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	449,24	1,00
Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	464,27	1,00
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	469,62	1,00
Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} classe	449,24	1,00
Adjoint Administratif Territorial 1 ^{ère} classe	464,27	1,00
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 2 ^{ème} classe	449,24	1,00
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	464,27	1,00

Cadre(s) d'emplois	Effectifs	Crédit global
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	4	677,71
Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	0	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	2	442,78
Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} classe	2	346,56
Adjoint Administratif Territorial 1 ^{ère} classe	0	0
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 2 ^{ème} classe	0	0
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	1	230,81
TOTAL	9	1697,86

* Emplois budgétaires réellement pourvus ; temps partiel et temps non complet doivent être proratisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de maintenir la prime et **CHARGE** Monsieur le Maire, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus, étant entendu que les versements s'effectuent annuellement.

Frais de déplacement

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, après délibération de REMBOURSER les frais kilométriques à Madame Valérie GERBAULT pour ses déplacements 2011/2012, concernant la préparation au concours d'adjoint administratif.

L'indemnisation sera prélevée sur le compte 6251 "Frais de déplacement".

Recrutement pour besoin occasionnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que les besoins des différents services peuvent justifier le recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à recruter par voie directe ou indirecte, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires.

2 - ECOLE

Compte rendu conseil d'école

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 7 novembre 2011.

- 118 élèves sont actuellement scolarisés à l'école communale contre 131, l'année dernière à la même période.
- Des rappels au règlement de l'école ont été faits, notamment, au niveau de l'acquisition de la propreté et de la détention de médicaments et de confiseries. L'interdiction de porter des chaussures à talons, des tongs ou des sabots sera ajoutée.
- Les objectifs et actions mises en œuvre dans le projet d'école 2011/2015 basés sur les 3 axes suivants : culture littéraire, histoire des arts et environnement ont été présentés.
- Les problèmes de comportement et de violence de quelques élèves sont à déplorer.
- Un nouvel exercice de confinement aura lieu cette année (2011/2012).
- Les parents d'élèves, les enfants et les enseignants ont beaucoup apprécié le repas bio organisé dans le cadre de la semaine du goût.
- Le goûter mis en place depuis la rentrée de septembre satisfait les parents comme les enfants.
- Les animations prévues par l'association des parents d'élèves pour l'année scolaire 2011/2012 ont été annoncées : ventes de petits pains, repas dansant, marché de Noël, repas de Noël, ...
- Les ordinateurs de la classe CE1/CE2 sont défectueux (10 ans). Une étude pour leur remplacement sera lancée.
- Les CP/CE1 ont débuté leur cycle de natation à la piscine de la Butte.

Créneaux piscine

Trois autres créneaux de natation sont prévus, au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre, pour les :

- les CE1/CE2
- les CM1/CM2,
- Moyens/Grands

sous réserve de la confirmation de l'inspection académique ainsi que de l'acceptation du Conseil Municipal pour ce 4^{ème} cycle.

Cycle piscine pour les Moyens/Grands

Le Conseil Municipal après délibération donne son accord à l'unanimité, pour la mise en place d'un créneau de natation supplémentaire, attribué aux Moyens/Grands, et prévoit que cette dépense sera imputée en fonctionnement à l'article 62878.

Tableaux numériques

Dans le cadre d'un projet partenarial entre l'inspection académique et la société Promothean, société qui compte parmi les leaders européens sur le marché des tableaux numériques interactifs, une offre d'équipement à prix coûtant a été proposée à la commune. Cette proposition comprend l'équipement pour deux classes, la maintenance, une formation pour l'équipe enseignante ...).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à lancer la commande auprès de Promothean afin d'équiper deux classes en TBI.

3 - CANTINE

Suite à l'intervention du cuisinier lors de la semaine du goût, du petit matériel de cuisine a été commandé.

4- MAIRIE

Remboursement GROUPAMA

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à encaisser le remboursement de GROUPAMA, d'un montant de 377,50 € TTC, pour régularisation du contrat dommages ouvrages sur le chantier "construction de la Mairie".

Encaissement

Une délibération du Conseil Municipal étant nécessaire pour encaisser tout chèque ou virement sur le budget communal :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser tout chèque ou virement, sur le budget communal, jusqu'à un montant maximum de 500 €, pour la durée du mandat.

5 - TRACTEUR

Avenant contrat assurance

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à valider l'avenant du contrat d'assurance GROUPAMA relatif au changement de tracteur.

Décision modificative reprise ancien tracteur (annule et remplace celle du 11 octobre 2011)

Dans le cadre de la reprise de notre ancien tracteur par l'entreprise Maurice Jouenn, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Investissement	21571	Dépenses	4 000 €
		Matériel roulant	
	024	Recettes	4 000 €
		Produit des cessions	

6 - AMENAGEMENT LOTISSEMENT

Validation du projet

Monsieur le Maire présente les esquisses réalisées par Madame Caroline PODER relatives à l'aménagement paysager des espaces publics aux abords de la nouvelle mairie et de l'école. De petites améliorations y ont été apportées. 7 lots individuels seront créés ainsi que deux parcelles pour la construction de logements collectifs. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet d'aménagement

7 - EGLISE - CIMETIERE

Sinistre église

Des devis vont être réalisés afin de connaître le coût des travaux pour la remise en état du bâtiment.

Modification règlement site cinéraire

Monsieur Décarité, souhaite modifier le règlement du site cinéraire et demande l'avis du Conseil Municipal. En effet, dans le règlement actuel, quelques précisions sont nécessaires, à savoir :

- L'identité des défunts devra être inscrite, pour chaque urne déposée, en lettres gravées soulignées à la peinture or de préférence, sur la plaque granit supérieure du caveau. Cette gravure sera à la charge financière du concessionnaire.
- Le tarif de renouvellement de la concession du cavurne sera le même que celui d'une sépulture classique.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, valide ces modifications.

Jardin du souvenir

Un embellissement du jardin du souvenir est envisagé, à cet effet, une commission se réunira.

8 - VOIRIE

Abris bus La Fournellerie

Des riverains de la Fournellerie demandent l'installation d'un abris bus. En effet, plusieurs enfants prennent le bus à cet arrêt et n'ont aucun moyen de se protéger en cas de pluie. Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, l'installation d'un abris bus à la Fournellerie.

Travaux

- Des travaux d'enfouissement de câbles seront réalisés en 2012 par ERDF sur la Longue Chasse.
- La pose de bicouche programmée par l'entreprise MESLIN, chemin des Renaudes, chemin des Cornières et au Bosqueron, Hameau Née, au Haut Manoir et dans le bourg ont pris du retard.

9 - DECHARGE

Mise aux normes

La mise aux normes de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (I.S.D.I.) a été validée par les services de la DDTM suite à leur visite de contrôle du 21 octobre 2011.

10 - SALLE POLYVALENTE

Réservations de la salle polyvalente

Une commission se réunira afin de proposer une modification du règlement pour privilégier les Hardinvastais dans le choix des dates de réservation de la salle.

11 - MISE EN COHERENCE DES ADRESSES POSTALES DU FERRAGE

Après étude des services de la poste et des élus, et afin de mettre en cohérence les adresses postales au Ferrage, un découpage du ferrage a été effectué. Une consultation des habitants concernés devrait être organisée d'ici la fin de l'année. Ces modifications nécessiteront une organisation afin d'installer la nouvelle signalisation et entraîneront des dépenses. Celles-ci seront payées en section investissement sur le budget 2012.

12 - CCDD

Monsieur Pierre GRANDIN présente un compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 7 novembre 2011. Celui-ci est consultable sur le site de la Communauté de Communes Douve et Divette.

13 - TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement (anciennement T.L.E.) à 2 %.

14 - PLU – MODIFICATION SIMPLIFIEE

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision de Monsieur le Maire de procéder à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour rectification d'erreur matérielle,
- de mener la procédure selon le cadre défini par l'article L.123-12 du Code de l'Urbanisme,
- de prévoir un porté à la connaissance du public du dossier de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs, en vue de lui permettre de formuler des observations sur registre, pendant un délai de un mois préalablement à la convocation de l'assemblée délibérante tel que définit l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.
- de demander l'assistance des services de la direction départementale de la Terre – et de la Mer pour la mise en œuvre du dossier de modification.
- de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat.

La présente délibération sera transmise au sous-préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie.

15 - DEMANDE DE SUBVENTION

Subventions séjours pédagogiques et linguistiques

Les demandes de subventions étant régulières, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention forfaitaire de 20 € par élève hardinvastais concerné, lors des demandes émises par les établissements scolaires, dans le cadre du financement de séjours linguistiques ou pédagogiques.

QUESTIONS DIVERSES

16 – Problèmes de téléphone

Suite à des problèmes persistants de téléphone à la Chevalerie, une pétition est organisée par les habitants et sera présentée à Orange.

17 - Remerciements fleurissement

Monsieur le Maire fait lecture de deux lettres de remerciements d'hardinvastais sélectionnés par le jury de la commission fleurissement, dans le cadre du concours des jardins fleuris.

18 - Bûche de Noël

Cette année, le goûter de la bûche de Noël organisé par le CCAS aura lieu le 14 décembre à la salle polyvalente.

19 - Association les 4 Vents

Monsieur Christian EUGENIE, suite à une visite de bâtiments écologiques organisée par l'association "Les 7 Vents", dans le cadre de l'ADEME, propose une intervention commune avec d'autres mairies permettant aux élus et secrétariats d'informer les demandeurs sur les nouvelles normes de matériaux pour les futures constructions.

20 - Syndicat de la Douve

Monsieur Christophe POLIDOR fait un point sur la réunion organisée par de syndicat de la DOUVE relative au cours d'eau du même nom.

La séance est levée à 22H50.

Le Maire,

Guy AMIOT

Les Adjointes,

Hubert DECARITE

Mireille JEAN

Christian EUGENIE

Chantal HUBERT

Les Conseillers Municipaux ,

Elsa BURET

Nathalie ENQUEBECQ

Isabelle GAMACHE

Pierre GRANDIN

Laurent LEMARQUIS

Bernard LESERT

Roger PASQUIER

Joël POISSON

Christophe POLIDOR